

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
PREMIERE REGION MILITAIRE
CHAHID AHMED BOUGARA

AVIS DE MISE EN DEMEURE

N° : 01/2024/A1

A

L'ENTREPRISE

«KOUIDER DJELOUL DJAMEL»

Adresse : Le siège social sis à la cité 05 juillet Meliana/ Ain Defla, titulaire de la convention N°562/2023, Portant sur les travaux de réalisation d'un bloc en système léger pour hébergement à Ahnif/ Oued El Bardi / BOUIRA , est mise en demeure aux motifs de :

❖ **Le retard dans l'exécution des travaux par rapport au délai de réalisation.**

• Votre entreprise est tenue sous huitaine de :

❖ **Renforcer le chantier en moyens humains et matériels;**

❖ **Accélérer le rythme d'avancement pour rattraper le retard.**

Dans le cas ou aucune suite n'est donnée à la présente mise en demeure dans le délai cité ci- dessus, à compter de la date de la parution de la présente mise en demeure sur la presse nationale et le BOMOP, votre entreprise subira les mesures coercitives édictées par la réglementation en vigueur.